



D.2017.07.05.9.5.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Juillet 2017

9 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

9.5 - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

La présente délibération porte sur la modification du tableau des effectifs liée :

- D'une part à la nouvelle organisation des carrières du cadre d'emplois des attachés (décrets n° 2016-1798 et 2016-1799 du 20/12/2016, relatif à la mise en application du Protocole relatif à la modernisation des **P**arcours, **P**rofessionnels, des **C**arrières et des **R**émunérations et à l'avenir de la Fonction Publique).
- D'autre part de permettre la promotion de certains agents au grade supérieur.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs du SMTC.

* *
*

Le Comité Syndical :
-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DIT que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Attaché hors classe	0	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	5	7
Adjoint Administratif – C1	9	7
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	4
Adjoint Technique – C1	3	2

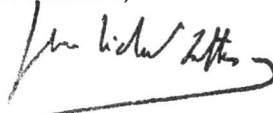
ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES